



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE



ROMAIN DECEUNINCK

UN ŒIL SUR LES YACHT-PEOPLE

P5 À 8

Photo Romain Deceuninck

1,75€



SOCIÉTÉ
FAMILLE D'ACCUEIL,
L'ALTERNATIVE
AUX ÉTABLISSEMENTS
D'HÉBERGEMENT
P17 À 19

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3

OPINIONS P4

EN BREF ET EN CHIFFRES P20 • RÉTRO P21

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION P22

ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

OUI,
MAIS ILS PORTENT
UNE CRAVATE.



INTERVIEW ROMAIN DECEUNINCK

L'ŒIL SUR LES YACHT-PEOPLE



OPINIONS

SOCIÉTÉ **FAMILLE D'ACCUEIL POUR LES PERSONNES ÂGÉES**

P5 EN BREF ET EN CHIFFRES

RÉTRO **UN ANNU FÀ**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

ANNONCES LÉGALES

P4

P17

P20

P21

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction :**Eric Patris**

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA• **Secrétariat Bernadette Benazi**

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• **Annonces légales Albert Tapiero**

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

al-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

PUZZICHEGHJU

Torna oghji, à u mumentu di scriva sti calchì filari, a Corsica hè cuncirnata da un episodiu di pulluzioni di l'aria. Impussibili, aldilà di u caldu, di fà u minimu sforzu fisicu, nè mancu di respirà com'ellu ci voli. Ma a famosa polvara di u Saharà ùn hè micca a sola rispunsevuli di stu fenomenu chì ci vasta a vita, senza esagerà. In Aiacciu, s'è no ùn n'aviami micca abbastanza cù a vechja cintrali à fuel di u Vaziu chì ci rodi dipoi parechji ghjinirazioni, eccu u ritornu in forza di i cruceru! Dopu à i dui ultimi anni di Covid chì aviani parmissu à a cità di rifiatà appena, eccu chì u soldu rè hà ripigliatu a suprana. Dipoi calchì simana dighjà è pà tutta a statina, trà unu è dui bastimenti maiò si ritrovani à tempu in portu ogni ghjornu. Palazzi sani è cità di parechji millai d'abitanti à gallu pà u piacè di tuttu ognunu, infini soprattuttu di a Camara di Cummerciu è d'Industria d'Aiacciu è di Corsica Suttana, chì incascia ciò chì ci voli è chì incuraghjisci stu mudellu di sviluppu turisticu più cà durevuli pà a nostra isula. Forsa ch'elli sarani cuntenti dinò quilli chì vendini dui o trè cultelli nustrali made in China o carti pustali cù culi brunzati è ghjochi di parolli dubbitosi, i pruprietarii di u picculu trenu è di i gelaterii. Sarani i soli, parchi nè i ristoratori, nè i vindaroli di u marcatu o l'altri cummircianti di u centru cità ùn devini apprufittà di stu rigalu divinu chì omu chjama i cruceristi. S'ellu si volta à u latu ambientali, à i dui battilloni di cumpagnii frusteri, ci voli à aghjunghja di sicuru quilli chì sò presentu tutta l'annata di a Corsica Linea, di a Corsica Ferries è di a Méridionale, pà u trasportu di i Corsi, di i turisti è di i marcanzii. Quand'è vo intriti in cità, appena ghjunti à u ghjirato ghju d'Asprettu, basta à alzà l'ochji ver di u celu pà fighjulà stu nivulu neru è grisgiu tamantu. Ùn hè micca un nivulu chì annunzia un'acquata, par disgrazia, ma bè a morti chì si ficca ind'i nostri urganisimi pà tumbacci à pocu à pocu. Aiacciu bellu! ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaï?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN**Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

Soit la France compte bien plus d'extra-lucides qu'on ne pourrait l'imaginer, soit ses citoyens connaissent bien mieux leurs dirigeants politiques que ceux-ci ne veulent le croire. Reste aussi la possibilité que les Français soient de gros paranoïaques. Toujours est-il que beaucoup s'étaient étonnés de voir les restrictions sanitaires s'alléger à mesure que les élections, la présidentielle puis les législatives, approchaient. «Haha! Comme par hasard!» À croire que le virus Sars-Cov-2, conciliant, prévenant même, avait décidé de se caler sur l'agenda politique français. De fait, il n'était plus guère question du Covid-19, lors de ces derniers mois. Même s'il continuait à courir et qu'un nouveau variant jouait des coudes pour prendre l'avantage, le sujet était laissé de côté. Mais il s'en trouvait, assez nombreux, pour prédire qu'il en serait à nouveau question une fois les élections terminées. Et ils ne se sont pas trompés. Le Covid-19 est de retour, dans l'actualité et sur les radars du gouvernement, du moins. Car il n'était jamais sorti de la vie des Français, comme certains ont tenté, souvent en pure perte, de le souligner. Il est vrai qu'aujourd'hui, il est préférable de reparler du virus, de laisser planer quelques doutes sur un éventuel retour au passe sanitaire plutôt que s'appesantir sur les préoccupations que suscite la détection d'un foyer de peste brune au Palais Bourbon. Reviennent donc les incertitudes, le flou artistique sur les mesures à prendre ou qui ne seront pas prises, les réunions au sommet qui ne sont suivies d'aucune décision concrète, l'essentiel étant d'affirmer qu'on s'est emparé du dossier, quand bien même c'est pour le poser un peu plus loin ou le flanquer à la corbeille, une fois prise la photo d'une réunion de mines graves où les masques brillent par leur absence. Reviennent les appels «à la responsabilité de chacun» ou «au bon sens» qui ne seront naturellement pas entendus, mais aussi les rumeurs, l'incrédulité, la suspicion, le déni, les théories du complot. Et un atroce sentiment de déjà-vu. ■ EM



HUMEUR

Esprit, es-tu là ?

L'été rime de nouveau avec ces festivals, attendus parce qu'ils nous permettent de lire, danser, chanter, écouter, partager. À chacune et à chacun de choisir parmi toutes les propositions régionales, nationales, internationales, littéraires, musicales, théâtrales, etc. Pourtant, j'aimerais vous parler d'un autre festival, celui des mots d'esprit. Des esprits parfois effrayants quand l'utilisation de ce principe immatériel, n'est que la manifestation de petites ou de grandes détestations; des esprits bien inspirés quand leurs mots sont subtils ou font sens. Alors rire, pour ne pas pleurer, des mots de l'esprit perdu du *Parisien* qui suggère d'éviter la Corse pour les prochaines vacances. Un esprit chagrin qui n'a pas compris que l'esprit corse ne se trouve pas sur une plage bondée, mais dans les villages et le maquis. Un esprit qui ne semble pas savoir que, même si cela fait moins de trois siècles, la Corse fait partie intégrante de la France et donc «qu'on y parle français»*. Pleurer, parce que même le sourire n'est pas envisageable, des maux de l'esprit malin de la Cour suprême des États-Unis qui vient de remettre en cause le droit constitutionnel des Américaines à avorter. Bien plus qu'une erreur tragique annoncée par le président Biden, cette décision rappelle à toute femme qu'elle doit garder à l'esprit les mots de Simone de Beauvoir dans *Le deuxième sexe*: «N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant.» Soutenir l'indignation, la révolte de ces femmes qui font du bruit outre-Atlantique, mais constater qu'ici aussi, rien n'est acquis, même si l'égalité entre femmes et hommes est inscrite dans le Préambule de la Constitution. Il suffit de lire les résultats des dernières élections législatives: 577 députés élus au niveau national, seulement 37,26 % de femmes; en Corse, 4 députés élus, 0 % de femmes. Esprit du temps quand tu nous tiens! Et pour finir, développer un état d'esprit positif, parce que c'est l'été, car notre esprit est déjà ailleurs, mettre en lumière, Roxane Capaccini, lauréate de la finale collège de «*Et si on lisait à voix haute*». Une jeune femme, en devenir, qui nous rappelle que la littérature et son esprit pouvaient, un temps, transformer notre monde, au moins intérieur. ■ Dominique PIETRI

*: *leparisien.fr* - 31 mai 2022

**ROMAIN DECEUNINCK**

UN ŒIL SUR LES YACHT-PEOPLE

Romain Deceuninck a grandi en Corse, qu'il a dû quitter pour étudier le graphisme.

Rapidement, il a développé un profil artistique pluridisciplinaire et travaillé en tant que directeur de photo, monteur, ainsi que sound designer au sein de plusieurs médias.

Fasciné par les sentiments produits par une image, il souhaite « faire ressentir aux gens ce qu'ils n'ont pas l'habitude de voir ». C'est ainsi qu'il nous raconte aujourd'hui la genèse d'une exposition immersive nommée Yacht people, à l'inverse des boat people.



Photos Romain Deceuninck

Collab'

Comment est née l'idée de cette exposition ?

L'idée en fait, c'est tout bête. C'est né d'une remarque autour d'une blague où je me suis dit que c'était quand même incroyable. J'étais sur la plage l'été dernier et les plages de Balagne étant assez particulières, je me disais qu'on était à l'opposé du spectre des Boat people. On connaît l'histoire de tous ces gens qui ont été obligés de fuir leur pays, souvent en guerre, pour une vie meilleure et qui finissent par s'échouer sur des plages en différents endroits en Méditerranée. Ce qui est assez dingue, c'est qu'en Corse on est complètement à l'opposé. J'ai donc commencé à m'imaginer l'inverse avec des gens très riches, qui du coup ne sauraient plus quoi faire et viendraient juste sur la plage. Mais à l'opposé de ces personnes qui fuient leur pays en guerre, eux fuiraient trop de richesses et seraient obligés du coup de les dépenser dans un pays et s'allonger sur le sable pour ne rien faire. J'ai trouvé ça assez drôle, de shooter une série comme ça de personnages, avec chacun l'histoire qu'ils essaient tous de vivre à travers un rêve, comme un Eldorado qui n'existe que dans leur tête, et qui essaient de vivre ça en venant en Corse. Ce qui me permet de me rendre compte que tous les gens qui viennent ici ont tous une image de leur propre image et de ce qu'ils vont y trouver. Ce qui diffère énormément de l'image que nous en avons en vivant ici toute l'année.

Que signifie pour vous l'expression « Yacht people » ?

Ce sont des espèces d'anti-explorateurs. Dans le sens où pour moi l'explorateur serait quelqu'un qui met tout ce qu'il a, et qu'il risque de tout perdre, pour découvrir quelque chose. Il met sa vie entre parenthèses pour découvrir un nouveau lieu, pour partir à l'aventure. Pour moi un yacht people, c'est le contraire,

c'est quelqu'un qui aurait tout fait d'une certaine manière et qui aurait besoin de retrouver quelque chose de nouveau. Par exemple pour moi, ce serait l'image d'un couple de retraités qui ont passé leur vie à travailler, qui ont créé leur entreprise et qui maintenant ont réussi leur vie, avec beaucoup d'argent. Ils s'arrêtent et viennent entre guillemets, « s'enterrer » ici. C'est une image assez métaphorique bien évidemment le fait de s'enterrer, réellement ça signifie faire construire une villa, retaper une voiture de collection et aller à la plage tous les jours et se faire cramer le plus possible au soleil.

Qu'est-ce que le concept de l'expérience immersive ?

Mon métier premier, c'est vraiment d'être réalisateur. J'adore faire des films et des vidéos, mais il y a une chose qui manque à la vidéo car ça va toujours finir, soit oublié quelque part dans un disque dur, soit oublié quelque part sur un DVD. Il faut une action pour le lire, il faut prendre ce DVD, il faut le lancer, et le regarder. Tandis que ce que j'aime avec les photos, c'est qu'on peut oublier une photo. On peut en avoir une qui est dans un grenier, ou bien qui est quelque part sur un mur de la maison, on va toujours passer devant, la voir et ça va toujours nous rappeler quelque chose, elle est toujours là, elle reste la photo. Et du coup, quand je me suis mis à vouloir vraiment faire des histoires en photo, c'était par le prisme de mon expérience de réalisateur, donc forcément ce qui me manquait c'était la narration, l'histoire, et la musique. C'est là que j'ai commencé à ajouter des photos comme on shoote des films, c'est-à-dire à créer des décors, mais ça ne pouvait pas être des scènes de film. Je pouvais prendre mes photos comme si c'était un instantané ou une image arrêtée d'une scène d'un film. Et forcément, ça comprend les acteurs, le décor et la musique

« À l'opposé de ces personnes qui fuient leur pays en guerre, eux fuiraient trop de richesses et seraient obligés du coup de les dépenser dans un pays et s'allonger sur le sable pour ne rien faire ».



The hand that feeds

et du coup c'est très important pour moi que quand les gens viennent voir l'exposition ils la vivent de façon immersive. Avec l'impression de rentrer dans un univers qui est celui de *Yacht people*. Et de ressortir avec cette impression, comme quand on sort du cinéma après être allé voir un film. C'est vraiment ça que j'essayais de reproduire avec l'expérience immersive. L'autre chose que j'ai voulu faire, c'est avec une image qui fait partie d'une série qui pour moi est très importante. Il faut savoir que souvent, dans mes séries photos, je n'aime pas trop m'impliquer ni avoir un regard cynique. Même si ce sont des photos qui parlent de la société corse de manière générale, je ne veux pas être critique ni violent. C'est toujours vu par un prisme léger et bienveillant. Les trois dernières photos parlent vraiment du retour de l'âme corse et de l'histoire qui a été, ces dernières années un peu enfouie, comme noyée. C'est vraiment le miroir de ce qui s'est passé ces derniers mois depuis mars. C'est un certain esprit corse qui veut ressortir la tête de l'eau et qui veut reprendre ce qui lui appartient. Ce qui était très fort et très important. J'ai donc eu cette idée de prendre une des photos qui s'appelle *The hand that feeds* qui est une expression anglaise qui veut dire «*cette main qui te nourrit*». Car on nous dit souvent ici que sans le tourisme on ne serait rien, et que l'on n'arriverait pas à vivre sans cet argent. Je n'aime pas cette image car elle donne l'impression de personnes au-dessus de nous qui nous nourrissent. J'ai donc imaginé être immergé comme la photo et de la voir sous l'eau. Pour que ce soit possible, je l'ai faite imprimer sur un support en aluminium. Puis, j'ai trouvé une technique très spécifique qui n'utilise quasiment pas d'encre. Les pigments sont directement incrustés et cette photo est neutre, c'est à dire qu'elle ne possède pas de polluant. L'idée a été de l'immerger au large

de la citadelle de Calvi à 15 mètres de profondeur pour que les plongeurs ainsi que les gens en apnée puissent la voir et ressentir ce truc d'être au fond de l'eau comme écrasé par le poids de l'eau en essayant de regarder la lumière assez loin qui vient de la surface.

Vous êtes réalisateur, photographe de mode et musicien, ça fait quoi de passer derrière l'objectif pour son propre projet ?

Ce qui m'a donné cette envie ça a été surtout mon retour en Corse. J'ai passé pas mal d'années à Paris à travailler pour les autres. Et il y a un truc dans ce milieu, comme la publicité ou bien la mode, c'est que l'on vient souvent te voir pour ton image et pour ce que tu fais. Ensuite, l'étape d'après c'est de participer à des grandes réunions marketing. Où l'on va venir te coller par-dessus l'image de la marque dans laquelle tu vas devoir un peu t'adapter. C'est ce qui m'a fait réaliser que j'avais besoin de rentrer en Corse et d'arrêter de poursuivre dans cette voie dans laquelle je gagnais pourtant bien ma vie. Un jour, j'étais en réunion avec des très grandes marques à faire une publicité avec eux, c'était avec des super mannequins comme Amber Heard. Sur le papier, c'était génial, c'était tout ce que j'ai rêvé de faire. Mais j'étais là, en réunion, à être obligé de justifier chacun de mes choix, ou mes actions, et je me suis dit : «*Ce n'est pas ce que je veux faire*». En fait, j'avais envie de faire de l'image pour aider les gens. Et là, il y avait un côté horrible comme dans le roman *99 francs* de Frédéric Beigbeder. À mon retour en Corse, j'ai vu tout ce qui avait changé en 13 ans, depuis que j'étais parti pour mes études. Et pour la première fois, à partir de ce moment-là, j'ai eu envie de raconter mon histoire. C'est ma vision de ce qui se passe encore et je trouvais ça important.

« On nous dit souvent ici que sans le tourisme on ne serait rien, et que l'on n'arriverait pas à vivre sans cet argent. Je n'aime pas cette image ».



Photo Romain Deceuninck

Photo expo

Vos sujets sont-ils des mannequins professionnels?

Non ce sont des personnes qui ont été choisies en faisant ce que l'on appelle du casting sauvage dans le milieu. C'est-à-dire chercher des gens pour ce qu'ils sont, avec une certaine attitude qui est recherchée et qui ne sont pas professionnels. C'est cette espèce de talent brut, qui parfois peut être très dur à faire et très compliqué parce que ce sont aussi des gens qui ne possèdent pas tous les réflexes qu'ont les habitués. Je pense notamment à un de mes amis qui est un de mes modèles, que j'utilise énormément. À chaque fois que je le shoote, c'est en hiver, et je le mets dans une eau dans laquelle il fait froid, ou bien en plein soleil etc. J'aime bien reproduire des situations très surréalistes et des situations qu'on ne voit pas forcément dans la vie de tous les jours. Donc des gens qui sont professionnels ont l'habitude de ça. Il faut savoir que sur les films, ça se passe toujours comme ça.

Pourquoi ce choix de photographier des personnes lambda au lieu de travailler avec des professionnels?

Pour moi il y a le côté financier, car il faut savoir qu'un mannequin ça représente un coût très élevé. Donc il y a un petit peu ça, mais il y a surtout le fait qu'en ayant quelqu'un de lambda et de local, il va tout de suite comprendre ce que j'essaie d'exprimer. Par exemple Chiara, qui est la jeune fille qui a posé pour moi et qui a été incroyable parce que c'est une danseuse qui a en plus plein de choses à dire. Quand je lui ai donné les rôles des personnes qu'elle devait imiter, dont une influenceuse, elle a tout de suite vu et compris. Je lui ai simplement dit de visualiser les filles qui viennent pour le festival de Calvi On The Rocks. Elle avait déjà l'image car elle aussi l'a vécu, donc elle se voyait dans ce genre de personnage et ça pour moi, c'est super important.

Est-ce compliqué de créer une exposition de cette envergure?

Oui car il faut savoir qu'on est absolument seul et que toutes les séries art que je fais sont toujours auto-produites. Il n'y a

personne qui nous suit, c'est-à-dire que c'est mon propre budget. Une exposition de ce genre coûte cher car il faut beaucoup investir. Et souvent, je dis que c'est un peu le prix de la liberté car si tu veux raconter ce qui est important pour toi et ce qui te passe par la tête sans être obligé que ça plaise à quelqu'un, tu y es forcément de ta poche. En revanche, mes photos sont en vente, mais il faut savoir que la plupart du temps ça sert juste à rembourser l'investissement. C'est vrai qu'il y a de grands artistes qui ont beaucoup plus de chance et qui en vivent très bien. Mais à un autre niveau, il y a des gens comme moi. C'est bizarre de le dire comme ça, mais c'est grâce à l'argent que je gagne quand je travaille pour des marques que je peux réinvestir pour envoyer un message sans filtre dans un projet personnel.

Des projets?

Oui, il y a un projet que j'adore et qui me tient énormément à cœur qui s'appelle Cine'speranza dans lequel je tourne des bandes annonces de films. Je m'amuse beaucoup, l'humour est un moyen d'expression que j'adore. Et tout comme les photos, c'est un moyen de faire passer des messages grâce au rire. Mais en même temps, ça nous amène à réfléchir à d'autres choses. C'est un projet qui m'est très cher. Et encore une fois, c'est complètement autoproduit avec ma société de production Casa Bonita. J'achète moi-même le matériel nécessaire et tous les acteurs qui travaillent pour nous sont bénévoles. Mais ce qui est drôle, ce sont les gens qui me disent que je fais des choses humoristiques et qu'à côté je fais de l'art et de la photographie sérieuse. Ça me fait un peu de la peine quand j'entends ça, parce que pour moi ce sont deux manières de s'exprimer. Même si c'est différent, en fin de compte, l'idée reste la même, et passe par le biais de ce qu'on sait faire. C'est-à-dire, produire des images afin de faire passer un message et faire un petit peu rire les gens en leur donnant du plaisir. ■

Propos recueillis par Frédéric BOURREAU-MICAELLI

« Produire des images afin de faire passer un message et faire un petit peu rire les gens en leur donnant du plaisir. »

Savoir+

EXPOSITION DU 12 JUIN AU 28 AOÛT 2022: Espace Tour du Sel Caponnière, Port de Calvi

Sites: <https://www.casabonitastudios.com/> <https://www.romaindck.com/>



CREATION SOCIETE

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 31 mai 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

JLT - IMMOBILIER

Siège social : 23, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio

Objet social : L'acquisition de tous immeubles bâtis ou non, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles et de ceux dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 euros

Gérance : Monsieur Jaya, Bao, Vladimir Raphaël LE THAI, demeurant 23, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 16/06/2022, constitution de la SAS :

DENOMINATION :

AAL DEVELOPPEMENT

Capital social : 1000 euros.

Siège social : 3725 A, Route d'Antisanti, 20270 Aleria.

Objet : Le service à la personne, notamment : Entretien de la maison, petit travaux.

Président : Eric DUVAUCHELLE demeurant 3725 A - Rte d'Antisanti - 20270 Aleria.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées, chaque action donne droit à une voix.

Actions librement cessibles.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

MR PRO CONSEILS, SARL au capital de 500C. **Siège social** : 144, Chemin de Mezzana - Corso di l'aéroportu - 20290 Lucciana.

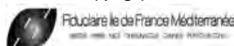
Objet : L'activité de prestations et conseils en gestion administrative, financière, fiscale et sociale, le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Le conseil et l'assistance opérationnelles aux entreprises sur des questions de gestion....

Durée : 99 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS.

Gérance : Michel REDOLFI.

Immatriculation : En cours RCS Bastia.

N° 04



AC INVEST

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.080.500 euros

Siège social : Espace Saint-Antoine

Quartier Poretta, 20137 Porto-Vecchio

En cours d'immatriculation

Au RCS d'Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 21 juin 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **AC INVEST**

Siège : Ldt Taglio-Rossa, Rte de Sotta, 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1.080.500 euros

Objet : - La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, immobilières ou autres ;
- L'animation des filiales avec notamment la définition de la stratégie commerciale et financière, des prestations de services à titre administratif, financier, commercial ou autre.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Alexis Antoine Richard CIABRINI, chauffeur de taxi, demeurant à PORTO-VECCHIO [20137] route de Sotta, Taglio-Rosso. Né à PORTO-VECCHIO le 15 octobre 1988. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 31 mai 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **JR - IMMO**
Siège social : 1, Rue Saint-Roch, 20000 Ajaccio

Objet social : L'acquisition de tous immeubles bâtis ou non, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles et de ceux dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 euros

Gérance : Monsieur Jean - Raphaël, Charles, François LUISI, demeurant 1, Rue Saint-Roch, 20000 Ajaccio
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 31 mai 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

TLT - IMMOBILIER

Siège social : 23, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio

Objet social : L'acquisition de tous immeubles bâtis ou non, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles et de ceux dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 euros

Gérance : Monsieur Thanh, François, Lân, Charles LE THAI, demeurant 23, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 31 mai 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **VIC - IMMO**

Siège social : 1, Rue Saint-Roch, 20000 Ajaccio

Objet social : L'acquisition de tous immeubles bâtis ou non, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles et de ceux dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 euros

Gérance : Madame Victoire, Julia, Marie LUISI, demeurant 1, Rue Saint-Roch, 20000 Ajaccio

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 31 mai 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **SERENAL**

Siège social : 1, Rue Saint-Roch, 20000 Ajaccio

Objet social : L'acquisition de tous immeubles bâtis ou non, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles et de ceux dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 euros

Gérance : Madame Constance, Marie, Serena LUISI, demeurant 1, Rue Saint-Roch, 20000 Ajaccio
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 09

I SCALZI

Société Civile Immobilière

Siège social : Porto-Vecchio [20137]

Lieu-dit Poghju-Russu, Cipponu

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO [20137] du 20 juin 2022, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination sociale : **I SCALZI**

Siège social : PORTO-VECCHIO [20137], Lieu-dit Poghju-Russu, Cipponu

Durée : 99 années

Capital social : 1000 Euros.

Apports en numéraire

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de descendants d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants sont : Monsieur François TAFANI ; Madame Sophie NOUGARET, demeurant ensemble à PORTO-VECCHIO [20137] Lieu-dit Poghju-Russu, Cipponu

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Le Gérant.

N° 10

TERRA D'ORO

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Route de Palombaggia

Folacca, 20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à PORTO-VECCHIO du 25/05/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **TERRA D'ORO**

Siège : Route de Palombaggia, Folacca, 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans

Capital : 2000 euros

Objet : Toutes activités immobilières non réglementées, touristiques, hôtelières et para hôtelières

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. **Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.**

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : MGP INVESTMENTS, Société civile au capital de 800.000 euros, dont le siège social est Route de Palombaggia, Folacca, 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 890 7265 250, représentée par M. Pascal, Amédée PORTA, gérant.
Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble «Le Régent», le 1er juin 2022, enregistré au SPFE d'AJACCIO le 21/06/2022 Dossier 2022 17296 réf 2A04P31 2022N 00294 a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits immobiliers en question.
Dénomination : MFB.
siège social : AJACCIO (20000), Chez Madame BALDACCI Marie Françoise - Résidence les Aloès - Bâtiment A.
Durée : 99 années
Capital social : Mille Euros (1.000,00 Eur).
Gérant : Madame Marie Françoise MEMMI épouse BALDACCI.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, Me Olivier LE HAY, Notaire.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 10.05.2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Dénomination : COSY MARE
Siège : Impasse Capanelle, Casa Papi-neschi, 20200 Bastia
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1.000 euros
Objet : - Location de bateaux avec ou sans accompagnateur
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Lionel, Camille PIETRI, demeurant, Casa Papi-neschi, Impasse Capanelle, 20200 Bastia,
Directeur Général : Madame Christelle AVIS épouse PIETRI, demeurant, Casa Papi-neschi, Impasse Capanelle, 20200 Bastia,
La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 13

ANTOLOTTA

Société Civile Immobilière
Siège social : Porto-Vecchio (20137)
Lieu-dit Poghju-Russu, Cipponu

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO (20137) du 20 juin 2022, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés,

l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination sociale : ANTOLOTTE
Siège social : PORTO-VECCHIO (20137), Lieu-dit Poghju-Russu, Cipponu
Durée : 99 années

Capital social : 1000 Euros.

Apports en numéraire

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de descendants d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants sont : Monsieur François TAFANI ; Madame Sophie NOUGARET, demeurant ensemble à PORTO-VECCHIO (20137) Lieu-dit Poghju-Russu, Cipponu

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, Le Gérant.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 15 juin 2022, constitution de la SAS :

ENERGEIA CONSULTING

Capital social : 1000 euros.

Siège social : Domaine de Pinia - 20240 Ghisonaccia

Objet :

* Le développement de projets et d'activités liés au développement durable et aux énergies renouvelables.

* Les prestations de conseil et services en matière de développement commercial, financier, marketing, technique et administratif en lien avec le développement durable et les énergies renouvelables.

Président : Mme Serpentina Madelena demeurant 101, route de Paterno, Lieu-dit Revinco, 20290 Borgo

Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote :

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément des cessions d'actions :

Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Bastia.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Oletta du 27 juin 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CURSICHELLA
Forme sociale : Société par Actions Simplifiée

Capital social : Neuf Mille Euros (9000 €)
Siège social : Lieu-dit Palmola - 20232 Oletta

Objet social : Acquisition, transformation administration, exploitation par bail, location ou autrement, la vente de tous immeubles bâtis ou non

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés

Transmission des actions : Le transfert de propriété résulte de l'inscription des titres au compte de l'acheteur à la date fixée par l'accord des parties et notifiée à la Société

Agrément : La cession des actions est soumise à l'agrément préalable de la

collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote

Président : M. Jean-François POLITANO, demeurant Lieu-dit "Guadella" - Route de St-Florent - 20232 OLETTA, nommé statutairement pour une durée indéterminée

Directeur Général : M. Jean SOULEIL, demeurant 27, Rue Léon Cladel - 82000 MONTAUBAN, nommé par décisions du Président en date du 27 juin 2022 pour une durée indéterminée

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

MODIFICATION GERANT

N° 16

DRAGON D'ACHILLE

SARL au capital de 1000 euros

Siège social : 2, Rue de La Paroisse

20200 Bastia

RCS Bastia 817 468 895

CHANGEMENT DE GERANCE

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09 juin 2022, il a été décidé ce qui suit :

Changement de gérance : L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame VERONIQUE PACCIONI de ses fonctions de gérante à compter du 09 juin 2022 et décide de nommer Madame MORGANE ORLANDUCCI née PACCIONI, en tant que nouvelle gérante à compter du 09 juin 2022. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, la gérance.

N° 17

PAV INVEST

SARL au capital social de 5000 Euros

Siège social :

5030, Ham de Santa-Severa

20228 Luri

753 486 414 R.C.S. Bastia

CHANGEMENT DE GERANT

Le 16 JUN 2022 les associés ont nommé Gérant, M. Christophe BERANGER demeurant 58, Rue Grignan, 13001 Marseille, pour une durée indéterminée à compter du 16 juin 2022 en remplacement de Madame PAVERANI Marjorie démissionnaire.

Pour avis.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 18



VB INVESTISSEMENTS

Société Civile au capital de 10.000 €

Siège social : 107, Av Bollée

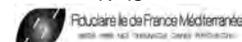
72000 Le Mans

835 050 618 RCS Le Mans

Aux termes d'une délibération de l'AGE du 30 Mai 2022, la société VB INVESTISSEMENT a décidé de transférer le siège social à "Résidence le Davinco, Strada Nova, 20240 GHISONACCIA" et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis.

N° 19



REPAR ET LOC

SAS au capital de 470.000 €

Siège social : Lotissement Freimout

Chemin Pastureccia, 20600 Furiani

751 782 939 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 23/06/22, l'AGE des associés de la SAS REPAR ET LOC a décidé de transférer le siège social du LOTISSEMENT FREIMOUT - CHEMIN PASTURECCIA - 20600 FURIANI à 20620 BIGUGLIA - RN 193 - ROND-POINT DE CEPPE - CHEMIN DE CARDELLO, à compter de cette même date et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 20



SCI A MUVRA

Au capital de 1000 €

Siège social : 107, av Bollée

72000 Le Mans

824 127 690 RCS Le Mans

Aux termes d'une délibération de l'AGE du 25 Mai 2022, la société A MUVRA a décidé de transférer le siège social à "Les Hauts de Favone - Favone - 20145 SARI-SOLENZARA", et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis.

N° 21

Société Civile Immobilière

CASANOVA DLC

Au capital de 500 euros

Siège social :

296, avenue Sampiero Corso

Cc le Polygone - 20600 Bastia

894 284 124 R.C.S. Bastia

Par simple décision de la gérance en date du 16/05/2022 il a été décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts. A compter du 16/05/2022, le siège social : Qui était à 296, avenue Sampiero Corso - Cc le Polygone - 20600 Bastia. Est désormais à 3, Avenue Emile Sari - 20200 Bastia.

Pour avis, La gérance.

N° 22

AM-INVESTING

SASU au Capital Variable de 100 €

Siège social : 15, Rue de Saint-Cyr

69009 Lyon

RCS 845 266 303 Lyon

Aux termes du PV en date du 1er juin 2022, l'AGE a décidé à compter du 15 juin 2022 :

- de transférer le siège social à Porto-Vecchio, PDC1, BP 150, Avenue de Bois-soudy, 20538 PORTO-VECCHIO CEDEX.
Président : M. MOUSSET Arnault Résidence Casabianca, Bât. B5, Rue du Fort, 20000 AJACCIO.

Statuts modifiés en conséquence.
Radiation du RCS de Lyon ; Immatriculation au RCS d' Ajaccio.



04 95 32 04 40

N° 23

ISULA DEPANNAGE

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 1000 euros
 Siège social : 1, Rue Rossi
 20000 Ajaccio
 820 747 038 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 20/06/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 1, rue Rossi - 20000 AJACCIO au La Tuscia - 20167 ALATA à compter du 01/07/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 24

LAVOMATIC DU PORT

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 500 euros
 Siège social :
 Port de Plaisance et de Pêche
 Local n°10 - 20110 Propriano
 812 715 506 RCS Ajaccio

Suivant décision du 4 avril 2022, l'associée unique a décidé, à compter dudit jour, de remplacer la dénomination sociale LAVOMATIC DU PORT par SAS LAVOMATIC TOUPA, d'étendre l'objet social aux activités "d'achat, vente, location, exploitation et gestion de tous fonds de commerce de restaurant, traiteur, débit de boissons", et de modifier en conséquence les articles 2 et 3 des statuts.

Pour avis, le Président.

N° 25

AVIS

Suivant AGE en date du 24/05/2022, les actionnaires de la SAS « CCJ », société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n°844.084.137, ont décidé de nommer Madame Charlotte CONAN au poste de Présidente en remplacement de Monsieur José CERQUEIRA et de transférer le siège social de Résidence Campo Felice - 2020 Arenzo à Lieu-dit Les Collines - Résidence Casa Alegria - 20260 Calvi. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

N° 26

REMALBO

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 236.800 euros
 Siège social : Clos des Chênes
 route de Pietra Maggiore, 20260 Calvi
 450 384 318 RCS Bastia

AVIS

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 août 2021 a constaté que les mandats de la société COGEDIAI Commissaire aux Comptes titulaire et de Monsieur Marc LEVILLY Commissaire aux Comptes suppléant, ont pris fin et que la Société n'étant pas tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes, a décidé de ne pas procéder au renouvellement des mandats du Commissaire aux Comptes titulaires et Suppléant.

Pour unique avis,

N° 27

AGENCE FABRICE BERRET

S.A.R.L. au capital de 1.000,00 Euros
 Siège social : 1, avenue des Rossignols
 77270 Villeparisis
 R.C.S. : Meaux 530 678 234

PERSONNES HABILITEE A ENGAGER LA SOCIETE :

Mr Fabrice BERRET demeurant Lotissement Bois de Sarrume - Appt Lot 8 - 20167 VALLE DI MEZZANA.

Par décisions du 16/05/2022, l'associé unique a décidé, à compter du même jour :

- La transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle. Cette transformation entraîne la modification des mentions ci-après qui sont frappées de caducité :

FORME :

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée.

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée.

ADMINISTRATION :

Ancienne mention : Gérant : Mr Fabrice BERRET demeurant Lotissement Bois de Sarrume - Appt Lot 8 - 20167 VALLE DI MEZZANA.

Nouvelle mention : Président : Mr Fabrice BERRET demeurant Lotissement Bois de Sarrume - Appt Lot 8 - 20167 VALLE DI MEZZANA.

- Le transfert du siège social à VALLE DI MEZZANA [20167] - Lotissement Bois de Sarrume - Appt Lot 8.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MEAUX sous le numéro 530 678 234 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

- La modification des activités de la société qui sont désormais les suivantes :

- la représentation, la promotion, le marketing de toutes boissons, vins, spiritueux, champagnes, produits alimentaires et non alimentaires, sans vente directe de ces produits ;

- toute opération industrielle, commerciale ou financière, mobilière ou immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaire ou connexe, ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement ;

- la participation de la société à toute entreprise ou société, créée ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Les articles "objet social" et "siège social" ont été modifiés lors de la rédaction des statuts sous la nouvelle forme sociale de la société.

Pour avis.

N° 28

O.R.S

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 50.000.00 euros
 Siège social : Domaine de Caranella
 Route de Cala Rossa - Lecci
 20137 Porto-Vecchio
 R.C.S Ajaccio 394 819 262

L'AGE du 31/05/2022 a décidé, à compter de ce jour :

- Du non renouvellement du Cabinet Jean Marc PINHEIRA, Commissaire aux Comptes Titulaire, et de Monsieur Xavier DE MAISTRE, Commissaire aux Comptes suppléant sans qu'il y ait lieu à leur remplacement.

Le dépôt légal sera effectué au registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.



04 95 32 02 38

N° 29

**CABINET LEONELLI**

Avocats

5, Rue César Campinchi
 20200 Bastia

Tél. 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@orange-business.fr

SOCIETE**D'EXPLOITATION NEGRI**

SAS au capital de 1.000 €

Siège social : Résidence de Cisternino

Le Lodu - 20217 Saint-Florent

R.C.S. : Bastia N° 483 136 586

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 20 Juin 2022, il a été décidé d'adopter comme dénomination sociale «L.C.F. NEGRI» en remplacement de «SOCIETE D'EXPLOITATION NEGRI» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, et de modifier l'objet social de la société en supprimant l'activité de blanchisserie, et adjoindre : «Toutes prestations de services en matière de conciergerie» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, à compter du même jour.

Pour Avis,
Le Président.

N° 30

ABRA

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 7000.00 €

Siège social : Route de Moca-Croce

Lieu-dit Calo

20140 Petreto-Bicchisano

878 955 145 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 7 juin 2022, il résulte que :

- Le capital social a été porté de 500€ à 7000€ par apport en numéraire (incorporation de réserves), ce qui a entraîné la création de 650 parts sociales nouvelles de 10 euros Lune, attribuées à l'associé unique.

Les articles 6 et 7 des statuts relatifs aux apports et au capital social ont été modifiés en conséquence.

- L'objet social a été étendu aux activités suivantes, à compter du 7 juin 2022 : «les activités de randonnées en quad, vélo, trottinettes et « Acqua Rando». L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,
Le représentant légal.

N° 31

LE GRAIN DE SABLE

SAS au capital de 500 €

Siège Social : 12, Quartier Bartaccia

20110 Propriano

900809526 RCS Ajaccio

Par AGE du 09/05/2022, il a été décidé à compter du 09/05/2022 :

- D'adjoindre à l'objet social les activités de : Vente de plats à emporter, boissons et glaces à emporter.

Statuts modifiés en conséquence.

Mention au RCS d'AJACCIO.

N° 32

PEASE SERENU

SAS au capital de 304.898,03 Euros
 Siège social : 20137 Porto-Vecchio
 Voie d'Arena - Marina Di Fiori
 418 217 121 R.C.S. Ajaccio

Par décision de la président du 17/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de directeur général M. Morgan PELAS demeurant Chemin des Clos 21C, 1248 HERMANCE, SUISSE. Le dépôt légal sera effectué au RCS d'AJACCIO.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 33

**CABINET LEONELLI**

Avocats

5, Rue César Campinchi
 20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

FELICE

Société en Nom Collectif

En liquidation au capital de 1.000 €

Siège social :

Piazza Di a Madona

[20232] Oletta

R.C.S. : Bastia N° 907 755 987

L'assemblée générale des associés en date du 30 Mai 2022 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Monsieur Mathieu, Jean-Louis, Joseph-Antoine PIAZZA-ALESSANDRINI, liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le liquidateur.

N° 34

DA VENDA

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 5000,00 euros

Siège social :

Chez M. Carlos Caseiro Manuel Filipe

Lieu-dit Giatone, Palavesa

20137 Porto-Vecchio

501 174 171 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2022 :

Les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
 - donné quitus au liquidateur, Monsieur DA VENDA CASEIRO Manuel, demeurant : Route de Palavesa, Ghiatonu, 20137 Porto-Vecchio, et déchargé ce dernier de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

SCI L'ORMEAU

Société Civile Immobilière
Au capital de 57.930,63 €
Siège social : Lieu-dit Alzetto
20167 Alata-343225157 RCS Ajaccio

Par délibération du 27 Juin 2022, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 27 juin 2022, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L.237-1 à L.237-13 du Code de Commerce, pour cause de cessation de toute activité. Il a nommé en qualité de liquidateur M. François-Xavier de MORTILLET domicilié lieu-dit Alzetto, 20167 ALATA, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Le liquidateur.

N° 36

MONTI BIKE

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 6000 euros
Siège social :

C/o Monsieur René Pissard
Chemin de l'Ortale, 20220 Monticello
802 594 275 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2021 :
Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2021 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, René PISSARD, demeurant Chemin de l'Ortale, 20220 Monticello, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé C/o Monsieur René Pissard, Chemin de l'Ortale, 20220 Monticello, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia. Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 37

AVIS

L'assemblée générale ordinaire du 30 Septembre 2019 de la SARL ROLE au capital de 500 euros dont le siège social est sis 13, Rue Colonella à BASTIA (20200) et immatriculée au RCS BASTIA sous le 789 478 401, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation conventionnelle avec effet du 30 Septembre 2019, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Alain LAZZARINI demeurant 13, Rue Colonella à BASTIA (20200) et fixé le siège de la liquidation 13, Rue Colonella à BASTIA (20200).

Pour avis,

N° 38

SAN LEONARDU

SCI en liquidation
Au capital de 1.524,49 €
Siège social :
Zone Artisanale de Pernicaggio
20167 Sarrola-Carcopino
391 206 984 RCS Ajaccio

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2021 à 10 heures a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Dominique MARTINETTI, demeurant Acqualonga, 20167 MEZZAVIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Zone Artisanale de Pernicaggio, 20167 SARROLA-CARCOPINO.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 39

SAN LEONARDU

SCI en liquidation
Au capital de 1.524,49 €
Siège social :
Zone Artisanale de Pernicaggio
20167 Sarrola-Carcopino
391 206 984 RCS Ajaccio

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2021 à 15 heures au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Dominique MARTINETTI, demeurant Acqualonga, 20167 MEZZAVIA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 40

AVIS

L'assemblée générale ordinaire du 31 Juillet 2017 de la SARL BORG'AUTO au capital de 1000 euros dont le siège social est sis Lotissement A Sabina - N° 14 à BORGIO (20290) et immatriculée au RCS BASTIA sous le 520 612 342, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation conventionnelle avec effet du 31 Juillet 2017, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Alexandre NONZA demeurant Lotissement A Sabina - N° 14 à BORGIO (20290) et fixé le siège de la liquidation Lotissement A Sabina - N° 14 à BORGIO (20290).

Pour avis,

N° 41

MONTI BIKE

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 6000 euros
Siège social :
C/o Monsieur René Pissard
Chemin de l'Ortale, 20220 Monticello
802 594 275 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 décembre 2021 :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :
- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Monsieur René PISSARD, demeurant Chemin de l'Ortale, 20220 Monticello et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 42

SCI POGO

Société Civile

Au capital de 150.000 €
Siège social : 4 Lieu-dit-Tinuta - Zona
20144 Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio
487 705 733 R.C.S. Ajaccio

Aux termes du PV du 12 mai 2022, une décision unanime des associés a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation, à compter du 12 mai 2022. La société sera radiée au RCS d'Ajaccio.

**POURSUITE
ACTIVITE SOCIALE**

N° 43

EJ CESARI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5000 euros
Siège social : Route de l'Ospedale
Lieu-dit Pardini, 20137 Porto-Vecchio
845 306 836 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 29 janvier 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, le Président.

N° 44

LC COIFFURE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège social :
Centre Commercial Porticcio Plage
Grosso-Prugna - 20166 Porticcio
838 717 825 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 21/06/2022, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
La Gérance.

N° 45

HDR

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 200,00 €
Siège social :
2, rue Docteur Del Pellegrino
Bât B, App n°255, 20090 Ajaccio
812 601 490 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 16 juin 2022, il résulte que :

- L'assemblée générale mixte a décidé en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le représentant légal.



**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**

infogreffe.fr
LA REVOLUTION DES FORMES DU COMMERCE

N° 46

LILIA

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1000,00 €
Siège social : avenue Nicolas Peraldi
Imm. Pauline Bonaparte
20090 Ajaccio
889 974 986 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 21 juin 2022, il résulte que :

- L'assemblée générale mixte a décidé en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 47

ZARMATURES

S.A.S. au capital de 7.000 €
Siège social : Lieu-dit Panchetta
20167 Sarrola-Carcopino
838 468 809 RCS Ajaccio

ANNONCE LEGALE

Aux termes d'une décision en date du 27 juin 2022, l'Assemblée Générale des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce a décidé qu'il n'y avait pas lieu à la dissolution de la société.

Pour avis, Le Président.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 48



SCAN SYSTEM

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.316.000 euros

Porté à 160.000 euros

Siège social : LD Sainte-Croix

20236 Omessa

411 326 630 RCS Bastia

Suivant décision du 23 juin 2022 l'associée unique a décidé de réduire le capital de 1.316.000 euros à 160.000 euros par voie de réduction de la valeur nominale des actions.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Les mentions antérieurement publiées relatives aux apports et au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 6 - APPORTS

* Ancienne mention :

Les apports fait à la constitution et les différentes augmentations de capital ont donné un capital social d'un montant de 160.000 €.

Suivant décision de l'associée unique en date du 24/11/21, le capital a été augmenté d'une somme de 1.163.550,98 euros par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, pour être porté à 1.316.000,00 €.

* Nouvelle mention :

Les apports fait à la constitution et les différentes augmentations de capital ont donné un capital social d'un montant de 152.449,02 €.

Suivant décision de l'associée unique en date du 24/11/21, le capital a été augmenté d'une somme de 1.163.550,98 euros par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, pour être porté à 1.316.000,00 €.

Suivant décision de l'associée unique en date du 23/06/2022 le capital a été réduit de 1.163.550,98 euros par incorporation des pertes, pour être porté à 160.000 euros

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à un million trois cent seize mille euros (1.316.000 euros).

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cent soixante mille euros (160.000,00 €).

Pour avis, Le Président.

N° 49



Maître Marthe POGGI Notaire

39, Boulevard Paoli, Bastia
(Haute-Corse)

AVIS DE RÉDUCTION DE CAPITAL

Suivant acte reçu par Maître Marthe POGGI, Notaire, agissant en qualité de membre de la Société "Maître Marthe POGGI, Notaire associé", Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute-Corse) 39, boulevard Paoli, le 9 juin 2022, enregistré à BASTIA, le 13 juin 2022 référence 2022N 00337, il a été effectué une réduction de capital social suite à retrait d'associé de la :

Société dénommée ENTREPRISE REMORQUAGE ASSISTANCE SAUVETAGE MARITIMES, Société à responsabilité limitée dont le siège est à BASTIA

(2020), Tour de la Capitainerie, Port de Commerce, identifiée au SIREN sous le numéro 479763468 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

ANCIENNE MENTION : L'ancien capital est de HUIT MILLE HUIT CENT QUARANTE HUIT EUROS (8848,00 EUR).

NOUVELLE MENTION : Le nouveau capital social est fixé à la somme de SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT QUATRE EUROS (7584,00 EUR).

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le notaire.

N° 50



Olivier PELLEGRI

Avocat

Port de Plaisance de Toga,

20200 Bastia-Tel 04 95 32 05 85

Pellegri.olivier@orange.fr

CBR

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 30.000,00 euros

Porté à 120.000,00 euros

Siège social :

Port de Plaisance de Toga

20200 Bastia

505 343 186 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 21 JUIN 2022 a décidé d'augmenter le capital social de 90000,00 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à trente mille euros (30.000,00 euros).

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 120.000,00 euros (120.000,00 euros).

Pour avis, La Gérance.

N° 51



Etude de Maîtres
**Marina GAUCHET
et Sophie THORON,**
Notaires Associées à Bastia
(Haute-Corse), 21, Boulevard Paoli.

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Sophie THORON, Notaire Associée de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «Marina GAUCHET et Sophie THORON», titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 10, Boulevard Paoli, le 21 juin 2022, a été constatée une augmentation de capital social par voie d'apport immobilier, savoir : Société dénommée C.S.M, Société civile immobilière, siège à CANAVAGGIA (20235), lieu-dit Ponte Rosso, Par Ponte-Leccia, identifiée au SIREN sous le numéro 904731858 et immatriculée au RCS de BASTIA.

L'ancien capital est de 300 €, le nouveau capital est de 325420 €, 32512 parts sociales ayant chacune une valeur nominale de dix euros.

L'article sept des statuts a été modifié en conséquence.

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le notaire.

N° 52

BAZURA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 100 euros

Porté à 407.100 euros

Siège social : Immeuble L'Aperté

Lieu-dit Mezzavia - 20090 Ajaccio

898 910 468 RCS Ajaccio

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 23 mai 2022 que le capital social a été augmenté de quatre cent sept mille euros par voie d'apport en nature. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à quatre cent sept mille cent euros (407.100 euros).

Pour avis,
Le Président.

CESSION FDS DE COMMERCE

N° 53



Me François TAFANI

Notaire

Travo - Bât Centre Médical

20240 Ventiseri

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître François TAFANI, Notaire titulaire d'un Office Notarial à VENTISERI (Haute-Corse), Travo, le 16 juin 2022, enregistré au SPFE de BASTIA, le 21 juin 2022, référence 2B04P31 2022 N 000341, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée ANTHINEA TARA, Société à responsabilité limitée dont le siège est à PORTO-VECCHIO (20137), IMMEUBLE LE CAMPO STELLATO, LES 4 CHEMINS, identifiée au SIREN sous le numéro 751050022 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO CEDEX 9.

A : La Société dénommée TAF COMPANY'S, Société par actions simplifiée dont le siège est à PORTO-VECCHIO (20137), les 4 chemins, CAMPO STELLATO, identifiée au SIREN sous le numéro 910855279 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO CEDEX 9.

Désignation du fonds : Fonds de commerce de vente de pâtes à consommer sur place ou à emporter sis à PORTO-VECCHIO (20137), Immeuble Campo Stellato, Les 4 chemins, connu sous le nom commercial CUCINA, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 751050022.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a eu lieu le 2 mai 2022.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TROIS CENT QUARANTE MILLE EUROS (340000,00 EUR).

- aux éléments incorporels pour DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (280.000,00 EUR),

- au matériel pour SOIXANTE MILLE EUROS (60.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le notaire.

N° 54



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Par acte S.S.P. en date à Porto-Vecchio le 25 mai 2022, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 16/06/2022, Dossier n° 2022 000016963, référence 2A04P31 2022 A 00674, la société « LA CAPICIOLA DE PALOMBAGGIA », SARL au capital de 1.000 € [RCS AJACCIO 821 092 780], ayant son siège Route de Palombaggia, Quartier de Piccovaggia, 20137 PORTO-VECCHIO, a cédé à la société « RESIDENCE LA CAPICIOLA DE PALOMBAGGIA », SAS au capital social de 3.000 € [RCS AJACCIO 912 086 766], ayant son siège Quartier de Piccovaggia, Route de Palombaggia, 20137 PORTO-VECCHIO, un fonds de « locations en meublé de logements », sis et exploité Route de Palombaggia, Quartier de Piccovaggia, 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculé au RCS d'AJACCIO sous le numéro 821 092 780, code APE 68.20 A.

Cette vente a été effectuée moyennant le prix de 40.000,00 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er mai 2022.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales, au lieu d'exploitation du fonds, et pour toute correspondance chez Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN, 32 Bd Paoli, 20200 BASTIA.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.



N° 55



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia - Tél : 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@orange-business.fr

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à BASTIA le 20 juin 2022, enregistré à BASTIA le 23.06.2022 Dossier 2022 00017256, référence 2B04P31 2022 A 00746, Madame Sandrine Laurence Joséphine DAVRAINVILLE, demeurant à MARSEILLE (13009) 37, Avenue Trousseau, a cédé la jouissance d'une licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de IV^{ème} catégorie dite Grande licence à Madame Elodie ALBERTINI, demeurant à LUCCIANA (20290) Route de la Madrague, Lamacione, devant servir à l'exploitation d'un débit de boissons situé à BASTIA (20600) Chemin de L'Arinella, pour lequel elle est immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 828 569 913, pour une durée de 3 mois à compter du 1er Juillet 2022, jusqu'au 30 Septembre 2022.

Toutes les sommes quelconques et charges dues en raison de l'exploitation de cette licence, incomberont à Madame Elodie ALBERTINI, Madame Sandrine Laurence Joséphine DAVRAINVILLE ne devant en aucun cas être inquiétée ni recherchée à ce sujet.

Pour unique insertion.



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

LA PRÉSENTE CONSULTATION EST UNE RELANCE QUI FAIT SUITE À UNE CONSULTATION INFRUCTUEUSE.

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE
ZA - RT50 - BP300
20250 CORTE

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) :

Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://achatspublicscorse.com>

Objet du marché :

Travaux sur réseau de transfert des eaux usées

* Décanteur

* Dégrilleur

* Vanne d'isolement

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

L'avis concerne un marché.

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de travaux : Exécution

Lieu principal d'exécution :

Territoire communautaire

Code NUTS : FR832

CPV global à la consultation

CPV principal : 45232421-9

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

Dévolution en marché unique.

L'acheteur n'exige pas de variantes mais une variante proposée par opérateur économique est autorisée.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Il n'est pas prévu d'avance.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 2 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 [formulaires à jour sur le site

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

ou du DUME (document unique de marché européen).

L'acheteur met à disposition des candidats un DUME "Acheteur", c'est à dire que la première partie concernant les informations relatives à la procédure ont été préremplies par l'acheteur ainsi que la partie IV concernant les critères de sélection applicables à la passation du marché.

Les informations requises au titre de la partie I seront automatiquement récupérées par le candidat, pour autant que le service DUME électronique cité ci-dessous soit utilisé par l'opérateur économique pour générer et remplir le DUME. Dans le cas contraire, ces informations doivent être introduites par le candidat.

Le DUME Acheteur est disponible via le service dume du portail Chorus Pro :

<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>.

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Capacité économique et financière :

* Indications concernant le chiffre d'affaires annuel spécifique aux prestations objet du marché sur 3 ans.

* Indication concernant le montant couvert par l'assurance pour risques professionnels.

Capacité technique et professionnelle :

* Mention des références travaux similaires sur une période de 5 ans.

* Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le nombre de cadres pendant les trois dernières années.

* Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché.

Procédure : MAPA ouvert

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations, par phases successives, avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Critères d'attribution : Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

1. Critère Prix des prestations pondéré à 60 %.

2. Critère Valeur technique pondéré à 40 %.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 2022-005

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/06/2022

Date limite de réception des offres : 20/07/2022 à 12 heures 00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par Sur présentation d'acomptes validés par le maître d'œuvre.

Modalités de financement des prestations : Fonds propres et subventions.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;

- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de BASTIA

Introduction des recours : A la réception de la notification de rejet

Conditions de remise des candidatures :

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : www.achatspublicscorse.com.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement. En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation). La production d'un document d'habilitation, signé de façon électronique par chaque membre du groupement, sera exigée du seul attributaire. L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations :

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.



Société d'Aménagement Foncier Et Rural de la Corse

Route du Stade - Lieu-dit Petraolo - 20215 VESCOVATO

SIRET : 310 622 907 00049

Avis est donné de la modification du Kbis de la Safer Corse pour changement de représentant permanent :

Remplacement de Mr Tasso Dominique demeurant Résidence Les Cretes - 19 rue de l'archipel - 20000 AJACCIO, administrateur pour le Conservatoire des Espaces Naturels de Corse - Maison Andréani - 871 Avenue de Borgo, par Mr Philippe BONIN demeurant 4, Avenue Maréchal Sébastiani - 20200 BASTIA.

Pour avis,
Le 22 Juin 2022.

DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 2B

TRAVAUX

AAPC

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de Venaco - Mairie - St Michel - 20231 VENACO ;

Tél : 04 95 47 00 15 ;

Email : mairie.venaco@orange.fr

Profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 [0,34€/min] du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

Correspondant : M. Jean-Félix CHIESA, 1er adjoint

Objet du marché : Restauration et aménagement ruelle, placette et fontaine - A Licciola

Numéro de la consultation : 2022/004

Mots descripteurs :

Maçonnerie - Ouvrages Pierres - Ferronnerie - Electricité

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges [règlement de la consultation].

Type de procédure : Adaptée ouverte

Prestation divisée en lots : OUI

Date limite de réception des offres : 8 août 2022 - 12h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27 juin 2022.

N° 59

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

MAIRIE DE CARGIACA

REFECTION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT DE L'EGLISE SAINT PAUL

Nom complet de l'acheteur : MAIRIE DE CARGIACA
 Numéro national d'identification : SIRET : 21200066500019
 Ville : CARGIACA
 Code Postal : 20164
 Groupement de commande : Non.
 Moyen d'accès aux documents de la consultation
 Lien URL vers le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>
 Identifiant interne de la consultation : 202201
 Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui.
 Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.
 Nom du contact : Monsieur Jacques De ROCCA SERRA
 Adresse mail du contact : commune-de-cargiaca@orange.fr
 Numéro de téléphone du contact : 0495788402
 Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
 Aptitude à exercer l'activité professionnelle
 Voir règlement de consultation,
 Capacité économique et financière
 Preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
 Voir règlement de consultation,
 Capacité technique et professionnelle
 Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
 Technique d'achat : Sans objet
 Date et heure limite de réception des plis : 25/07/2022 à 16:00
 Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.
 Réduction du nombre de candidat : Non.
 Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui.
 L'acheteur exige la présentation des variantes : Non.
 Intitulé du marché : REFECTION DE LA TOITURE DU BATIMENT DE L'EGLISE SAINT PAUL
 Code CPV principal : 45261910-6
 Type de marché : Travaux
 Description succincte du marché : Travaux de désamiantage, Travaux de réfection de toiture (charpente, couverture), diverses peintures.
 Lieu principal d'exécution du marché : Eglise - Village - 20164 CARGIACA
 Durée du marché (en mois) : 6.
 Consultation à tranches : Non.
 La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : Non.
 Marché alloti : Non.
 Visite obligatoire : Non.

DERNIERES MINUTES

N° 61

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

SERVICE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DE COLLOCATION

Tribunal ayant prononcé le jugement de liquidation judiciaire :

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Informations concernant le débiteur : ANTONINI Jean Mathéo

Laboratoires d'Analyses

Dépôt de l'état de collocation

L'état de collocation a été déposé au greffe du tribunal judiciaire de Bastia le 22 avril 2022.

Les contestations sont formées dans le délai de trente jours à compter de l'insertion au BODACC avisant du dépôt de l'état de collocation.

Elles sont faites par déclaration au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de Bastia.

A. Bastia,
Le 21 juin 2022.

N° 62

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

N° RG : N° RG 15/01646

N° Portalis DBXI-W-B67-CHWZ

EXTRAIT

Par jugement du 13 Juin 2022, le Tribunal prononce la Clôture pour Insuffisance d'Actif à l'égard de :

Céline Marbaix Epouse Pejic,
ayant son siège social
39, rue Delpech,
26200 Montelimar

Infirmerie

Date de cessation des paiements : 17 octobre 2012

Juge commissaire : Madame CHAVIGNIER, Juge Commissaire Titulaire

Liquidateur Judiciaire :

SELARL BRMJ

850, rue Etienne Lenoir
30000 NîmesPour extrait :
Le Greffier.

N° 60

FNS SIMPLIFIÉ - AVIS DE MARCHÉ

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur :

Communauté Communes Piève de l'ORNANO
Type de Numéro national d'identification : SIRET
N° National d'identification : 20003895800019
Code Postal : 20166
Ville : PORTICCIO

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien vers le profil d'acheteur : <http://cc-pieveornano.e-marchespublics.com>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Contact : STRABONI Charles

email : cdc-ornano@hotmail.fr

Tél : +33 495230200

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Condition de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :

Conformément aux documents de consultation

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :

Conformément aux documents de consultation

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :

Conformément aux documents de consultation

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limites de réception des plis : 01 Août 2022 à 14:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant : Groupement de collectivités

Critères d'attribution : Tel que décrit dans le RC

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Accord cadre à bon de commande en matière de collecte du verre chez les professionnels et le transport sur les communes de Grosseto-Pru-gna, Albitreccia Littoral, Còti-Chiavari, Pietrosella Littoral, Cauro, Serra di Ferro, Porto Pollo

CPV - Objet principal : 90511000.

Type de marché : Services

Lieu principal d'exécution du marché : Corse du Sud

Durée du marché (en mois) : 36

Valeur estimée hors taxes du besoin : 210000 Euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Mots descripteurs : Collecte sélective, Verre, Déchets non ménagers (prestations).

Section 6 : Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non.

N° 63

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 21/06/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 3 ans à l'encontre de :

M. Walter Fernandez

Né le 22/03/1966 à Bastia

Domicilié : Route d'Agliano,

Ldt Sartello, Villa Daios,

20600 Bastia

Gérant de la SARL Corse Cuisines "CC"

Immeuble Ferrarini

RN 193

20600 Bastia

Activité : Vente et pose de cuisines

RCS Bastia : B 433 643 293, 2000 B 253.

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

N° 64

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue dans l'ICN en date du 17 juin 2022, n°6930 concernant la société CDL, SARL au capital de 1000 €, an cours de constitution.

Il y avait lieu de lire « Siège : Lotissement Lorenzi - U Supranu - route Inférieure de Cardo - 20200 BASTIA. »

N° 65

AVIS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SAINT-FLORENT du 1er mai 2022, la SOCIETE THALASSA, SARL au capital de € 7.622, dont le siège social est à 20217 SAINT-FLORENT, Lieudit Strutta, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 350.410.494 RCS BASTIA, a confié à la société THALASSA, SAS au capital de € 5.000, dont le siège social est à 20290 LUCCIANA, Chez Hôtel Walter, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 913.303.996 RCS BASTIA, l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce d'«HOTEL», sis à 20217 SAINT-FLORENT, Lieu-dit Strutta, pour une durée de six mois à compter du 1er mai 2022.

N° 66

AVIS

Suivant acte SSP en date du 27/06/2022, M. STEPHANE FOUQUET, demeurant Termini Bianchi, 20230 TALASANI, a donné à titre de location-gérance à Mme Françoise LUCIANI demeurant 42 route de Monte Cinto, Lot Mare E Monte, 20290 BORGIO. Un fonds de commerce de Artisan Taxi [ADS TALASANI N°2] sis et exploité Termini Bianchi, 20230 TALASANI, du 27/06/2022 au 09/07/2027.

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 avril 2022 fait à Porto-Vecchio,

M. GIANNI Jean-Paul, dont le siège est à Capu di Fora, 20144 SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO, immatriculé au RCS d'AJACCIO sous le n° 351 272 448, a confié à :

La SAS MUTUEL, au capital de 2000 euros, dont le siège social se situe à route de Cala Rossa - Lavetta 2 - 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n° 899 847 230.

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce « alimentation et bazar ».

Pour une durée de 7 ans à compter du 1er mai 2022.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé SAS MUTUEL,
Le locataire-gérant.

N° 68

TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE BASTIA

SERVICE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

DÉPÔT DE L'ETAT
DE COLLOCATION

Tribunal ayant prononcé le jugement de liquidation judiciaire :

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA
Informations concernant le débiteur :
SCI ISALEX - DOM VAL DE L'OLMO
20260 LUMIO

Dépôt de l'état de collocation.

L'état de collocation a été déposé au greffe du tribunal judiciaire de Bastia le 27 avril 2022.

Les contestations sont formées dans le délai de trente jours à compter de l'insertion au BODACC avisant du dépôt de l'état de collocation.

Elles sont faites par déclaration au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de Bastia.

Bastia, le 20 juin 2022.

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 21/06/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de la Société :

Finitions Cortenaises [SAS]
Avenue du Baron Mariani
Le Prato
20250 Corte

Activité : Tous travaux de finitions dans le bâtiment

RCS Bastia : B 825 018 948, 2017 B 44

Date de cessation des paiements :

01/06/2022

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI]
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 70

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 28/06/2022 il a été constitué une SCI dénommée :

FRED SCAMARONI

Siège social : 3, rue Fred Scamaroni, 20137 Porto-Vecchio

Capital : 100 €

Objet social : L'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion, la mise en location de tous biens immobiliers ainsi que toutes les opérations liées à cet objet.

Gérance : M Casalunga Charles-Joseph, Alexandre, Antoine demeurant 3, rue Fred Scamaroni, 20137 PORTO-VECCHIO

Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé.

Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 21/06/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a Arrêté le Plan de Redressement de :

Société d'Exploitation
du Domaine de l'Avidanella [SARL]
20230 Santa Lucia di Moriani
Activité : Exploitation d'une résidence de tourisme et location de mini-villas
RCS Bastia : B/306 063 561, 76 B 45
A fixé la durée de ce plan à 9 ans
Commissaire à l'exécution du plan :
SELARL Etude BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.



N° 72

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Ajaccio du 23 mai 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

Ajaccio Terrassement Services

Forme : SASU

Capital : Cent euros

Siège social : 5, rue Del Pellegrino, 20090 Ajaccio

Objet : Travaux de terrassement courant et travaux préparatoires

Durée : 99 ans

Président : Zouaghi Rafik, demeurant : 5, rue Del Pellegrino, 20090 Ajaccio

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 28/06/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Café Riche [SARL]

19, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Activité : Débit de boissons [Exploitation directe] snack, restauration rapide [Loueur de Fonds]

RCS Bastia : B 328 265 467, 83 B 135

Date de cessation des paiements :

29/12/2020

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 74

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 juin 2022, il a été constitué une Société.

Forme : Société Civile Immobilière [SCI]

Dénomination sociale : **MAGGIORI**

Objet social : L'acquisition, la construction, la division, la location et la vente d'immeubles.

Siège social : 31, rue Docteur Del Pellegrino - 20090 Ajaccio

Durée : 99 ans

Capital social : 200 euros divisé en 200 parts sociales de 1 euro

Gérant : Monsieur Thomas GIUSEPPI, né le 7 Décembre 1977 à AJACCIO [Corse du Sud] demeurant 31, rue Docteur Del Pellegrino [20090] AJACCIO, est nommé gérant de la Société pour une durée non limitée.

Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis,

Le gérant.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulegales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr
Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'Infolégale

LGTA
L'économie garantie toute l'année

Profitez des aides à la rénovation énergétique d'EDF AGIR PLUS et de la CDC.

Travaux financés à 100% sous réserve de conditions d'éligibilité*

ISOLEZ VOS COMBLES PERDUS ET VOS PLANCHERS POUR 1 €

VISITE ET DEVIS GRATUIT

Votre conseiller technique
Joseph LUCCA

06 18 73 09 16
lgta.direction@hotmail.com

* Voir avec le conseiller technique

FAMILLE D'ACCUEIL

L'ALTERNATIVE AUX ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES



Marie-Joëlle, accueillante, avec Julie-Rose

Photo Céline Fornali

En Corse, on compte 60 accueillants familiaux pour personnes âgées.

Face à l'accroissement du nombre de seniors dans les années à venir, cette pratique pourrait bien pallier le manque de structures.

Elle permet aussi d'offrir un accueil plus individualisé et plus chaleureux.



Photo Céline Fornali

Tina et Olivier

« La prise en charge est individualisée et bienveillante. Il arrive souvent que des personnes qui étaient en Ehpad en partent pour aller en famille, mais l'inverse n'arrive pas ! »

I est presque midi. Atablée, Tina, 95 ans, attend patiemment l'heure du repas. Aujourd'hui, c'est couscous maison. Et c'est non sans fierté qu'elle précise que c'est elle qui a fait le dessert. Chez Olivier, c'est comme ça tous les jours. À 40 ans, cet ancien aide-soignant fait partie des 60 familles d'accueil en Corse. Un métier encore méconnu qui existe pourtant depuis 1989 en France et est encadré ici par la Collectivité de Corse. L'accueillant héberge à son domicile une ou plusieurs personnes âgées et/ou handicapées, jusqu'à quatre, et est rémunéré pour cette prestation. Véritable alternative à l'hébergement en Ehpad, l'accueil familial permet aux seniors en perte d'autonomie, ne pouvant plus vivre seuls, de bénéficier d'un accueil permanent ou temporaire au sein d'une famille.

« Il y a des facteurs à prendre en compte et notamment ceux liés aux profondes mutations au sein des familles. Désormais, il est assez compliqué que les personnes âgées, compte tenu du déficit des structures, puissent continuer leur parcours à domicile. Il y a aussi une problématique liée au vieillissement très important de la population corse ainsi qu'à l'allongement de la durée de la vie. Et cela concerne plus particulièrement la population en milieu rural. 90 000 personnes seront âgées de plus de 60 ans dans un avenir proche, ce qui représente 29 % de la population » explique Charles Colonna d'Istria, chef du service régional Politique du handicap et de l'accueil familial à la Collectivité de Corse. Les avantages sont multiples. « D'abord, c'est le côté humain. Ce qui est recherché en premier, c'est la proximité, parce que ces familles d'accueil ne sont généralement pas très loin du lieu de vie habituel de la personne. Il y a aussi l'aspect chaleureux de la microstructure. Le ratio est d'un pour trois alors que dans un Ehpad c'est un pour douze. Donc la prise en charge est individualisée et bienveillante. Il arrive souvent que des personnes qui étaient en Ehpad en partent pour aller en famille, mais l'inverse n'arrive pas ! »

Dans la famille d'accueil, la prise en charge médicale est la même que dans des Ehpad. Il y a des soins infirmiers matin

midi et soir, paramédicaux et les médecins intervenant autant que cela est nécessaire. « L'autre avantage est le vecteur économique. Des familles d'accueil dans les villages permettent de faire vivre les commerçants, poursuit Charles Colonna d'Istria. Le profil des accueillants est diversifié. Il y a des personnes qui travaillaient dans des services d'aide à domicile et qui, a un moment donné, ont eu envie de voler de leurs propres ailes. Ce sont des gens qui sont toujours actifs. Il y a également des personnes qui ont pris en charge leurs grands-parents ou leurs parents et qui se sont découvert une vocation et ont voulu poursuivre. Et il y a souvent des infirmières à la retraite qui ont envie de rester actives. Il n'y a pas de limite d'âge, mais il faut quand même être alerte. »

Mais ne devient pas famille d'accueil qui veut. C'est une activité très encadrée. L'accueillant doit bénéficier d'un agrément d'une durée de 5 ans. Pour l'obtenir, il faut justifier de conditions d'accueil permettant d'assurer la santé, la sécurité, le bien-être physique et moral des personnes accueillies. Il doit suivre une formation initiale et continue et une initiation aux gestes de secourisme. « Nous avons des agents qui sont habilités à faire des contrôles. Si il y a une forme de maltraitance, quelle qu'elle soit, nous prenons les dispositions nécessaires. Et nous n'hésitons pas à le faire. »

UNE ACTIVITÉ 24 HEURES SUR 24

On observe une rémunération qui est à peu près de 1800 euros nets par personne, plus les cotisations sociales à la charge de l'accueilli. « Rares sont les familles avec une telle somme, donc il y a les fonds propres et nous nous intervenons au titre d'une allocation pour les aider. Ce qui fait que quelque soit la situation financière il y a toujours une solution pour qu'un accueilli puisse intégrer une famille d'accueil. Cela reste moins cher qu'une Ehpad ». Pour Charles Colonna d'Istria, c'est une activité très bien rémunérée mais dont le montant est très largement justifié, car il y a beaucoup d'obligations.

UN SERVICE CIVIQUE EN FAVEUR DES SENIORS

Lancé à l'automne 2021 en Corse, le Service civique solidarité seniors permet aux jeunes qui ont entre 16 à 25 ans et qui souhaitent effectuer leur service civique de le faire au profit des personnes âgées. D'une durée de 6 à 12 mois, cette mission permet de lutter contre l'isolement des seniors et de promouvoir les métiers du grand âge. Les professionnels l'observent au quotidien, le Service civique contribue efficacement au bien-vieillir des personnes âgées par des actions complémentaires à celles du personnel soignant et de l'entourage. Les seniors apprécient toujours la présence des jeunes volontaires qui sortent quant à eux grandis de cette expérience. C'est de ce constat qu'est née la mobilisation Service civique solidarité seniors. À 20 ans, Lena Maria, est étudiante en licence de Sciences de l'éducation à Corte et réalise son service civique à l'Ehpad de Tattone. Une mission qui ravit la jeune femme, soucieuse d'apporter un peu de compagnie aux résidents. « Je peux discuter avec eux, les emmener en promenade ou tout simplement prendre un café ou mettre du vernis aux dames ». Comme Lena Maria, ils sont de plus en plus nombreux à vouloir consacrer un peu de leur temps aux seniors. Maintenir le lien social grâce notamment à des visites de convivialité, à des jeux de société, à des activités manuelles ou à des sorties extérieures, effectuer des animations collectives, comme des activités ludiques de stimulation de la mémoire sont autant de missions effectuées par ces jeunes. Une indemnité mensuelle de 580,62 € leur est versée (473,04 euros versés par l'État et 107,58 euros de prestation de subsistance versée par la structure d'accueil). Ils bénéficient également d'une protection sociale et de congés.

Pour plus de renseignements, adresser un mail à ztouchard@sc-solidariteseniors.fr

« Pour l'accueillant, c'est du 24 heures sur 24. S'il souhaite s'absenter, il faut qu'il soit en mesure de proposer une solution de remplacement, définie dans le contrat d'accueil ».

Des contraintes qui n'ont pour autant pas découragé Olivier qui a sauté le pas en 2017. « J'étais aide-soignant dans une maison de retraite à Marseille. Je n'étais pas épanoui dans mon métier. Nous n'avions jamais le temps de nous occuper des personnes âgées comme nous le voulions. Un jour, on m'a parlé de ce métier, je suis allé voir comment ça se passait dans une famille et j'ai tout de suite été séduit. Ma femme avait quelques craintes au départ, notamment celle d'avoir des personnes en permanence à la maison. »

« ICI VOUS ÊTES CHEZ VOUS »

Aujourd'hui, ce père de deux enfants ne regrette pas son choix. « Je me suis rapidement rendu compte que je ne m'étais pas trompé. Aujourd'hui, je me sens épanoui, mieux dans ma peau et moins stressé. Je profite aussi de ma vie de famille et j'ai plus de liberté dans mon travail. Ma plus grande satisfaction, c'est de voir que les accueillis se sentent bien à la maison. Même s'il leur faut souvent un petit temps d'adaptation, ils ont quitté leur domicile, parfois à contre-cœur, je leur dis : ici, vous êtes chez vous ».

Un avis partagé par Marie-Joëlle, accueillante depuis 3 ans en Haute-Corse. Cette grand-mère de 66 ans a toujours été habituée à s'occuper de ses aînés et c'est tout naturellement qu'elle en est venue à accueillir des personnes âgées. « Je suis rentrée en Corse pour m'occuper de mon père. Il avait une grande maison et voulait finir ses jours ici, mais il ne pouvait plus rester seul. Dès que mon mari a été à la retraite, nous sommes venus et nous nous sommes rapidement lancés dans cette aventure. »

Pour Marie-Joëlle le rythme est bien rodé. « Tous les matins, je suis debout à 6 heures pour préparer les petits déjeuners. Après je prépare le déjeuner. Tous les jours, je leur fais un gâ-

teau. Le soir, c'est légumes. Pour les courses, c'est mon mari qui s'en occupe. Il est très impliqué. Les activités de la journée dépendent des pensionnaires. Je peux les amener chez le coiffeur, faire une balade avec eux ou tout simplement discuter. Si je veux m'absenter, je fais appel à ma remplaçante. A 20h15 maximum tout le monde est dans sa chambre, explique l'accueillante. C'est de l'organisation mais c'est facile. Ce qui est plus difficile à gérer émotionnellement, c'est la fin de vie. On considère les personnes accueillies comme la famille, on s'attache forcément. Parfois on est leur seule famille. C'est difficile, lorsqu'ils décèdent. »

SUSCITER DES VOCATIONS

Les 60 familles d'accueil de Corse représentent 170 places. L'objectif de la CDC est d'arriver d'ici quelques années à 90 familles. « Nous avons un souci, c'est que la pyramide d'âge des accueillants est très élevée, explique Charles Colonna d'Istria. Il faut absolument que nous ayons des jeunes qui arrivent pour prendre la relève. L'un des facteurs sur lequel nous butons, c'est que pour devenir accueillant, il faut disposer d'un logement qui remplit certaines normes, notamment une chambre pour chaque pensionnaire. Et dans certaines régions, le marché de l'immobilier est très tendu. De plus, il y a des secteurs particulièrement en déficit comme la Balagne, le Niolo et l'Extrême sud. Pour cela, nous avons plusieurs pistes. Nous souhaitons entrer en contact avec les élus et les communautés de communes pour voir avec eux si il n'y a pas des logements publics qui sont désaffectés, comme des écoles. À Carbuccia, par exemple, le maire a préempté une villa qui était au cœur de la commune pour y installer une famille. Nous envisageons également, dans le cadre de formations scolaires, de créer un diplôme d'accueillant familial pour susciter des vocations, mettre en situation les étudiants et les aider à sauter le pas. Enfin, nous mettons en place une incitation financière à l'installation ». ■ Céline FORNALI

DÉVELOPPEMENT DURABLE

EcoScola: les écoles de Belgodère et Pietralba-Ajaccio lauréates



École de Belgodère

Photo Syvadec

La 4^e édition des Trophées EcoScola s'est déroulée le 24 juin au Cosec de Corte. Cet événement tourné vers le développement durable et le tri des déchets est venu conclure les accompagnements au programme pédagogique EcoScola qui, lancé en 2016 par le Syvadec pour proposer un accompagnement personnalisé aux écoles le souhaitant, a été renforcé en 2018 par une convention de partenariat avec l'Académie de Corse afin de mieux ancrer le programme dans le paysage scolaire. Pour cette édition 2021-2022, plus de 120 élèves représentant 7 écoles réparties dans toute la Corse se sont affrontés autour d'un challenge créatif et écoresponsable. Les équipes engagées ont travaillé tout au long de l'année à l'élaboration d'un totem ou la création d'une chanson sur la thématique du tri et de la réduction des déchets. Puis, les participants se sont réunis présenter à tour de rôle leurs réalisations et voter pour désigner les gagnants de ce challenge. Ils ont plébiscité l'école de Belgodère pour son totem *Pè amparà a scelta*, et l'école de Pietralba-Ajaccio pour sa chanson *Ma terre je t'aime*. ■ AN

SOCIÉTÉ

Petite cote pour les prénoms régionaux

N'en déplaie à un polémiste aux ambitions politiques très éphémères, si des prénoms tels que Corine ou François n'ont plus le vent en poupe en France, inutile de crier au « grand remplacement ». C'est en tout cas ce qu'indique une étude menée par le site Islam2France en se basant notamment sur les données de l'Insee des prénoms attribués en 2021. Si 21 % seulement des prénoms donnés étaient d'origine française, cela tenait surtout à un engouement marqué pour les prénoms étrangers, les anglo-saxons représentant à eux seuls 20,3 % des prénoms donnés aux nouveau-nés. Venaient ensuite des prénoms issus de pays européens : allemands (16,7 %), portugais (10,9 %), espagnols (9,7 %) et italiens (8,7 %). En baisse de 0,5 % par rapport à 2020, les prénoms arabo-musulmans représentaient 11,4 %, le plus fort taux se situant en Seine-Saint-Denis (28,07 %) contre 0 dans les Hautes-Alpes, l'Ariège, la Creuse, la Haute-Loire et la Meuse. Islam2France s'est aussi intéressé aux prénoms régionaux. Si c'est dans les Pyrénées-Atlantiques que les prénoms basques ont été le plus attribués en 2021 (23,2 %), puis dans le Cantal (20,31 %) et la Meuse (19,12 %), ils n'ont en revanche pas eu la cote en Seine-Saint-Denis (6,98 %) et dans la plupart des départements d'Ile-de-France. Les prénoms bretons ont surtout eu du succès dans la Creuse (13,51 %), la Lozère (12,73 %), le Finistère (10,76 %), le Morbihan (10,82 %) et les Côtes-d'Armor (10,5 %), la Haute-Loire enregistrant le plus faible taux (2 %). C'est en Corse -où on a donné 11,23 % de prénoms basques, 5,12 % de prénoms arabo-musulmans et 4,94 % de prénoms bretons- que les prénoms corses ont été le plus attribués (21,05 %), venaient ensuite la Lozère (9 %) et les Hautes-Alpes (3,31 %) alors qu'ils représentaient moins de 1 % dans l'Yonne, l'Orne, la Seine-Saint-Denis, le Loir-et-Cher, les Vosges, la Vienne, la Haute-Loire et l'Indre. ■ AN

Les chiffres de la semaine

270 139

passagers de lignes régulières (nationales ou internationales) ont transité par les ports de commerce de Corse en mai 2022, soit une augmentation de 52,04 % par rapport à mai 2021, indique la CCI de Corse. En cumul sur les 5 premiers mois de 2022, le trafic passagers s'élève à 724 985 personnes, en hausse de 78,40 % par rapport à la même période en 2021. Toujours en cumul, on recensait 69 267 croisiéristes dont 46 129 en mai.

Les chiffres de la semaine

721

kg de déchets municipaux par habitant en Corse, en 2021, soit une production totale de 243 933 tonnes, indique l'Odem Corsica. C'est 8 % de plus qu'en 2020, soit 17 033 tonnes. Hormis en 2020, la production globale de déchets est en hausse constante depuis 2017 du fait de l'importante croissance démographique régionale (plus de 1 % en moyenne par an contre une moyenne nationale de 0,4 %) ainsi qu'à la hausse de l'activité touristique.

Les chiffres de la semaine

61 %

des Français se disent attachés à leur centre-ville et 7 sur 10 s'y rendent au moins une fois par semaine, selon les résultats du 7^e baromètre du centre-ville et des commerces, réalisé en partenariat avec CSA et Clear Channel. Parmi les principaux services qu'ils souhaitent trouver en priorité dans leur centre-ville 63 % à citent les espaces verts, à parité avec les commerces alimentaires, 61 % les restaurants, cafés et terrasses.

JUN 2021

PARI GAGNÉ POUR SIMEONI



Les élections territoriales des 20 et 27 juin 2021 approchent et les couteaux s'aiguisent dans la classe politique. Dans la population, en revanche, même à l'approche de ce scrutin si important et d'ordinaire si commenté, peu semblent s'intéresser à la campagne. Il faut dire que beaucoup ont bien d'autres soucis avec la crise sanitaire qui continue à produire ses effets économiques, dans une île déjà fortement touchée par la pauvreté. Afin d'avoir une vision claire de la situation, la Collectivité de Corse et l'État commandent à l'Insee un rapport sur la pauvreté. Un document qui révélera qu'un quart des Corses ont déclaré une baisse de revenus suite au premier confinement de mars 2020, que les bénéficiaires des minimas sociaux ne cessent d'augmenter et que l'île a connu la plus forte baisse d'activité des régions françaises. En somme, une paupérisation galopante, et inquiétante, de la population, beaucoup plus marquée que n'importe où ailleurs. Pendant ce temps, le virus du Covid-19 lui est toujours présent. Pour parer à une nouvelle vague, le gouvernement instaure un pass sanitaire qui entre en vigueur partout en France dès le 9 juin pour de nombreux actes de la vie quotidienne. Un précieux sésame exigé notamment pour les déplacements entre le continent et la Corse - qui prend la forme d'un test négatif de moins de 72 heures ou d'un justificatif de vaccination. C'est avec ce document en poche que de nouvelles phases du déconfinement sont lancées. Le couvre-feu est tout d'abord repoussé à 23 heures, avant d'être définitivement levé le 20. Puis bars et restaurants ont à leur tour l'autorisation d'accueillir des clients en intérieur. Tout reprend doucement son cours. Mais à l'approche de la saison estivale, et même si les indicateurs semblent pour le moment au beau fixe, les autorités appellent avec force la population à se faire vacciner sans attendre la rentrée. Le but étant d'éviter une énième reprise de la pandémie, alors qu'au Royaume-Uni on enregistre une progression fulgurante de nouveaux cas, liés au variant Delta que l'on dit bien plus contagieux. Ce mois de juin voit aussi la tenue de l'emblématique procès du meurtre de Julie Douib. Le 10 juin, c'est dans un climat de forte émotion que la Cour d'assises de Bastia ouvre les débats de cette affaire, à l'origine du Grenelle sur les violences conjugales. Jeune mère de 34 ans, Julie Douib avait été assassinée en mars 2019 à L'Île-Rousse par son ex-compagnon et père de ses enfants. Reconnu coupable de meurtre avec préméditation, ce dernier sera condamné à la réclusion criminelle à perpétuité assortie de 22 ans de sûreté et déchu de ses droits parentaux. Niant la préméditation, il fera appel de cette condamnation. Et puis le 13 la Corse accueille un nouvel évêque en la personne de François-Xavier Bustillo. Nommé par le pape en mai, ce moine franciscain originaire de Navarre est ordonné en la cathédrale d'Ajaccio. Enfin, une semaine plus tard, c'est l'heure du scrutin des territoriales. Un premier tour à l'issue duquel les électeurs placent en tête la liste du président de l'exécutif sortant : Gilles Simeoni avec sa liste Fà populu Inseme récolte 29,2 % des voix. Derrière lui, une nouvelle donne rebat les cartes. Si son chal-

lenger, Laurent Marcangeli et sa liste d'union de la droite, Un Soffiu Novu, font un beau score, l'heure n'est pas à la fête pour Agnès Simonpietri, Michel Stefani, François Filoni ou encore Jean-Antoine Giacomi qui sont éliminés de la course. Le maire de Bonifacio, Jean-Charles Orsucci, ne parvenant pas à sceller une union pour se maintenir au second tour devra lui aussi jeter l'éponge. Ne seront donc représentés dans l'hémicycle que la droite et les nationalistes. Du côté de ces derniers, trois listes ont accédé au 2^e tour. Au-delà de la liste de Gilles Simeoni, Da per noi de Paul-Félix Benedetti parvient en effet à se maintenir et annonce qu'il ne conclura aucune alliance comme à son habitude. Également en position de continuer seule, la liste de Jean-Christophe Angelini appelle toutefois à l'union des nationalistes. Seule la liste Corsica Libera, qui a tout juste atteint 6,9 % au 1^{er} tour et donc pas assez pour se maintenir sans alliance, lui répondra. Le leader du PNC octroie au parti indépendantiste 4 places parmi les 15 premières de sa liste, parmi lesquelles ne figurera pas Jean-Guy Talamoni. Pour la première fois depuis 1992, l'ex-président de l'Assemblée de Corse ne fera pas partie de cette nouvelle mandature. Une page se tourne. Finalement, sans grande surprise, au soir du 27 juin, Gilles Simeoni l'emporte avec plus de 40 % des voix. Le pari de se lancer seul dans ces élections territoriales est donc bien remporté par le président de l'Exécutif qui retrouve son siège sans difficulté, et dont la liste obtient 32 sièges dans l'hémicycle. Derrière lui, Laurent Marcangeli récolte plus de 32 % des suffrages, tandis que Jean-Christophe Angelini et Paul-Félix Benedetti arriveront respectivement à convaincre 15,07 % et 12,26 % des électeurs. Pas de quoi inciter Gilles Simeoni à formaliser une quelconque entente pour ce que l'on appelle le 3^e tour. C'est donc une nouvelle fois seul qu'il décidera de constituer son exécutif, avant l'installation de la nouvelle Assemblée de Corse prévue le 1^{er} juillet. ■ **MP**

UN AN PLUS TARD

À nouveau placé sous le signe des élections, juin 2022 a à nouveau porté 3 députés nationalistes au Palais Bourbon, 5 ans après leur première victoire. Michel Castellani, Jean-Félix Acquaviva et Paul-André Colombani conservent en effet leur siège malgré les dissensions au sein de la famille nationaliste qui leur avaient opposé des candidatures qui auraient pu leur être préjudiciable. Dans la 1^{re} circonscription de Corse-du-Sud en revanche, si la droite conserve le siège de député, c'est un nouveau député qui a été choisi par les électeurs. Laurent Marcangeli retrouve en effet le chemin de l'Assemblée Nationale, 5 ans après l'avoir délaissée au profit de sa ville. ■

EXPOSITION

Rome, ombres et drapés au XVIII^e siècle

Originaire de Lugano, Anna Vivante a passé sa jeunesse à Milan puis à Rome où elle a obtenu un diplôme d'Art et Archéologie du Proche-Orient antique. Elle a ensuite dirigé des fouilles en Turquie et en Syrie pendant une dizaine d'années. Dès 1981, elle a entrepris de photographier le patrimoine, à commencer par celui du Proche-Orient. En 1992, la revue *Nuovi argomenti* publiait une série de ses clichés en noir et blanc, *Uomini e marmi*. De nombreuses expositions collectives ont suivi avant une première exposition personnelle, *Vanitas*, en 2007 au New York Graduate Center. Toutes témoignent d'un regard particulier, qui s'attache volontiers aux détails plutôt qu'aux vues d'ensemble. Anna Vivante vit et travaille désormais entre l'Italie et Paris. En 2020, la maison d'édition milanaise Silvana Editoriale publiait *Rome, ombres et drapés au XVIII^e siècle*, où la photographe et archéologue fait partager une découverte personnelle: «À Rome, explique-t-elle, le XVIII^e siècle est partout mais personne ne le sait. Ou plutôt, moi je ne le savais pas. S'en apercevoir n'est pas simple, il faut faire attention, il s'insinue dans les plis de la ville, il mue, et peut être confondu avec le baroque.» Avec, toujours, cette attention particulière portée à ce qu'on ne perçoit pas forcément d'emblée, le regard d'Anna Vivante s'est porté notamment vers l'escalier de la Trinité-des-Monts (1723-1726) ou la fontaine de Trevi (1732-1751), mais aussi, à travers les rues et à l'intérieur des églises, vers des détails architecturaux et sculpturaux significatifs. L'exposition présente les clichés réalisés pour cet ouvrage.

Jusqu'au 3 octobre 2022. Palais Fesch/musée des Beaux-Arts, Ajaccio.  04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com



THÉÂTRE

Théâtre dans les quartiers

Depuis 2000, la compagnie Le Thé à Trois et la Ville d'Ajaccio proposent chaque année l'opération Théâtre dans les quartiers qui a pour but de faire découvrir et d'encourager la pratique de l'expression théâtrale dans divers quartiers de la ville. L'objectif est de créer en 3 mois, avec une quarantaine de comédiens amateurs (qu'ils soient confirmés ou totalement novices), un spectacle de théâtre qui sera présenté dans cinq quartiers de la ville. Il est également de faire se rencontrer et travailler ensemble autour d'un projet commun des personnes de générations et de milieux socio-professionnels différents qui ne se seraient pas nécessairement rencontrées. Le thème de cette vingt-deuxième édition, présentée en partenariat avec la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien, le centre U Borgu, le centre social des Salines, et l'Association de quartier des Jardins de l'Empereur, est la comédie. Ensemble, le metteur en scène Paul Grenier et les participants ont fait une sélection de textes, pour la plupart des pièces courtes à plusieurs personnages: *Hortense a dit «je m'en fous»*, de Feydeau; *La noce*, de Tchekhov; *Le bonnet de fou*, de Pirandello; *Le tableau des merveilles*, de Prévert; *Les amoureux*, de Goldoni; ainsi que des extraits de *Knock* (Romain) et *Huit femmes* (Thomas). Lors de chaque soirée, d'une durée d'environ deux heures, plusieurs de ces textes seront joués. Il y aura donc cinq programmes différents, d'une représentation à l'autre. Entrée libre.

Du 4 au 8 juillet, 21h. Le 4, cour de l'école Sampiero; le 5, cour de l'école maternelle Saint-Jean; le 6, Jardins familiaux des Cannes;

le 7 juillet, cour de l'école Simone Veil des Salines; le 8, cour de l'école de Mezzavia; Ajaccio.  04 95 50 40 80 & www.leteatrois.com



MUSIQUE

Festivale di a Canzona Corsa

En 2020, du fait de la situation sanitaire, nombre d'événements culturels avaient dû être annulés, et, en Corse comme ailleurs, nombre d'artistes ont été privés de scène. C'est pour les aider à renouer avec le public que ce festival itinérant soutenu par plusieurs collectivités locales, a vu le jour en 2021. Il a vocation à être la vitrine de la musique et de la culture corses, sans s'arrêter aux considérations sur les genres et les modes. Il réunit donc sur un même plateau des artistes confirmés, des groupes mythiques comme de nouveaux talents, en faisant se côtoyer le chant traditionnel, le folk, la pop, le rock ou le rap. Il se déroule sur plusieurs sites durant tout l'été. Coup d'envoi à Furiani où durant trois jours vont se produire: Scola in Festa, Les Zinzins, L'Arcusgi, I Chjami Aghjalesi, Anghjula Potentini, I Voci di a Gravona, Diana di l'Alba, Orizonte, Canta u Populu Corsu, I Mantini et Hubert Tempête, Doria Ousset, Mai Pesce, Jean-Charles Papi, Jean Menconi, Jean-Pierre Marcellesi. Puis, ce sera au tour de L'île-Rousse qui accueillera Eppò, I Voci Di a Gravona, Canta U Populu Corsu, I Chjami Aghjalesi, Jean Menconi, Jean-Charles Papi, Jean-Pierre Marcellesi, Mai Pesce, Orizonte. Des dates sont également prévues en août à Zonza (avec Suarina, Canta u Populu Corsu, Jean-Pierre Marcellesi, Svegliu d'Isula, Arapa, Diana di l'Alba, I Chjami Aghjalesi, Mai Pesce, Jean-Charles Papi) et Ajaccio (ACP Rapu Corsu, Bea Casabianca, Antoine Parodin, Vitalba, Orizonte, Felì, Chorale Rinascita, Suarina, Incantesimu, I Messageri, Christophe Mondoloni, Scola di Musica, I Maistrelli, Diana Saliceti, Cuscenza, l'Arcusgi, I Muvrini et Laurent Bruschini).

Les 5, 6 et 7 juillet 2022, 19h 30, stade Armand Cesari, Furiani. Les 15 et 16 juillet 2022, 19h 30. Terrain du Fornole, L'île-Rousse. Les 4 et 5 août 2022, 19h 30. Hippodrome de Zonza.

Les 7, 8, 9 et 17 août 2022, 19h 30. Le Casone, Ajaccio.  06 80 03 6775 & festivale-canzonacorsa.corsica



**POUR ANNONCER LES
RENDEZ-VOUS
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES**

INFO.ICN.SERVICE
sur www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne
de votre commune ou
de votre association

Dons de sang, services de garde,
collectes, distributions humanitaires

Permanences, fermetures et ouvertures
des services divers



Réunions,
colloques,
meetings

Assemblées générales, conseils municipaux,
messes, cérémonies, travaux



Inscriptions,
recrutements,
concours



JE VEUX COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE, JE CRÉE MON COMPTE SUR www.icn.corsica/publier-une-info

POUR FACILITER LA RENCONTRE DE NOS FIDÈLES LECTEURS AVEC LES ANNONCEURS INSULAIRES,
ICN A CONFIE LA RÉGIE DE SA PUBLICITÉ COMMERCIALE À CORSE REGIPUB ET VOUS REMERCIE PAR
AVANCE POUR L'ACCUEIL QUE VOUS RÉSERVEREZ À STÉPHANE BRUNEL ET SON ÉQUIPE...

CORSE REGIPUB SAS
M. STÉPHANE BRUNEL
TÉL. 0612 03 52 77
mail: brunel.stephane@yahoo.fr



Bulletin d'abonnement

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à :
ICN CorsicaPress éditions • Immeuble Marevista • 12, Quai des Martyrs • 20200 Bastia

JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **60€** Pour un an à la version web pour **30€**
 Pour un an à la version papier plus version web pour **65€**

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

**Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client,
j'indique mon adresse e-mail (en capitales) :**

EMAIL : _____ @ _____

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN

J'accepte de recevoir les informations d'ICN et de ses partenaires Oui Non Oui Non

Ci-joint mon règlement par :

Chèque à l'ordre d'ICN Carte bancaire

N° : _____

Expire fin : _____ Clé : _____ Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS • RCS BASTIA 528 790 033





LAISSEZ LE SOLEIL VOUS OFFRIR L'EAU CHAUDE !

**Aide à l'installation de votre
chauffe-eau solaire individuel**



U sole pè a transizione ecologica

**Aides financières : jusqu'à 1450€
cumulables avec MaPrimeRénov'**

Appelez au 04 95 10 98 64